

19 avr 2024 -20:19

Appartient à Conseil des ministres du 19 avril 2024

## Limitation des produits en plastique à usage unique

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux produits en plastique à usage unique.

Le projet reprend les mêmes dispositions que l'arrêté royal du 9 décembre 2021 relatif aux produits à usage unique et visant à promouvoir les produits réutilisables, qui a été annulé par un arrêt du Conseil d'Etat en janvier 2024. Ce nouveau projet d'arrêté royal se limite toutefois aux articles strictement nécessaires à la transposition de la directive 2019/904 (UE) relative à l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, à l'exclusion de la mesure qui a mené à l'annulation de cet arrêté royal par le Conseil d'Etat. La mesure supprimée concernait l'interdiction des gobelets à usage unique.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Mathias Bienstman  
Porte-parole (NL)  
+32 499 77 68 06  
[mathias.bienstman@khattabi.fed.be](mailto:mathias.bienstman@khattabi.fed.be)